

Professionnel

Toutes les démarches pour les professionnels.



Commande publique

Vous trouverez ci-dessous les consultations en cours, les modalités de retrait des Dossiers de Consultation des Entreprises et des informations...



S'implanter et entreprendre

Vous avez un projet et souhaitez le développer sur Annemasse ? La Ville et ses partenaires vous accompagnent dans vos démarches.

-
- ECONOMIE LOCALE
 - AIDES ET PARTENAIRES
 - TROUVER UN LOCAL / TERRAIN



Commerce

- COMMERÇANTS NON SÉDENTAIRES
- OUVRIR OU MODIFIER UN COMMERCE
- DROIT DE PRÉEMPTION SUR LES BAUX COMMERCIAUX
- TERRASSES
- SONORISATION
- DÉBITS DE BOISSON PERMANENTS
- VENTE EN LIQUIDATION



Travaux et occupation du domaine public

- PORTAIL NUMÉRIQUE DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME
- OCCUPATION D'EMPLACEMENTS
- DÉCLARATION DE TRAVAUX
- PERMIS DE CONSTRUIRE
- PERMIS DE DÉMOLIR
- PERMIS D'AMÉNAGER
- DEMANDE D'ARRÊTÉ DE VOIRIE POUR TRAVAUX



Ouverture dominicale

Les commerces de détail peuvent ouvrir dans la limite de 12 dimanches par an par décision du Maire après avis du Conseil municipal.



Louer une salle

<https://annemasse.fr.t311.dev04.stratis.fr/demarches/professionnel>



Créer une micro-crèche

Ouvrir une micro-crèche nécessite de respecter la réglementation de sécurité.
Les locaux doivent avoir un aménagement spécifique pour recevoir du...



- RÉGLEMENTATION
- PUBLICITÉ DES TRANSACTIONS

Stationnement

Pour les artisans et professionnels



Module service-public.fr

Le site officiel de l'administration française : connaître vos droits, effectuer vos démarches.

ANNEMASSE
à vivre ensemble
☎ 04 50 95 07 00

MAIRIE D'ANNEMASSE
BP 530
74107 Annemasse cedex

HORAIRES :
Du Lundi au Vendredi :
9h > 12h & 13h30 > 17h